Christine Besançon

candidate sur la 4ème circonscription du Doubs

PROGRAMME PARTIE 6

ENVIRONNEMENT
& BIEN-ÊTRE ANIMAL

1.) Faire cesser les nuisances éoliennes

Nicole Lachat, une biologiste suisse députée suppléante des Verts au Parlement jurassien, vient de recenser dans une étude les recherches indépendantes réalisées par des médecins, des biologistes et des acousticiens. Selon elle, le bruit provoque des « effets néfastes avérés sur la santé, et ces effets ne sont pas seulement auditifs (…).
La pédochirurgienne américaine Nina Perpont a mis un mot sur les souffrances des riverains liées aux nuisances sonores : le syndrome éolien. Elle a mené une recherche auprès de 38 habitants vivant juste à côté d'éoliennes industrielles et dont les symptômes se sont développés après la mise en service des engins. L'échantillon est certes faible, mais l'étude est plus qualitative que quantitative. Elle a constaté plusieurs symptômes récurrents chez ses sujets : troubles du sommeil, maux de tête, acouphènes, sensation d'augmentation de la pression à l'intérieur de l'oreille, vertiges, nausées, troubles de la vue, tachycardie, irritabilité, problèmes de concentration et de mémoire, angoisses associées à des sensations de palpitations ou de frémissements internes, surgissant pendant l'éveil ou le sommeil ». - Source Nouvel Obs, le 30 juillet 2011.

Les éoliennes n'ont de sens que dans des régions venteuses. Et toutes les régions de France ne le sont pas, à commencer par celles éloignées des côtes. Les éoliennes auraient plus de sens sur les littoraux, voire, au large, sur des plateformes, mais pas au milieu de la campagne comtoise ! Par ailleurs, les riverains ne sont pas assez protégés des nuisances générées par les éoliennes, car le périmètre n'est pas assez élevé.
C'est pourquoi je proposerai une carte plus restreinte des zones à potentiel éolien, où il sera uniquement possible de développer des éoliennes. Par ailleurs, je proposerai que les parcs éoliens ne puissent plus être implantés à une distance de moins de 15 fois la hauteur des mâts. Par exemple, pour des éoliennes de 150 mètres, cela donnerait un périmètre de 150 X 15 – soit 2250 mètres. Aujourd'hui, la loi ne prévoit qu'une distance de 500 mètres, et ce quelle que soit la taille de l'éolienne et donc, quel que soit le niveau des nuisances générées.

2.) Ni gaz de schiste, ni gaz de houille pour nos régions !

Pour France 24 , « La fracturation hydraulique a multiplié par 300 les séismes en Oklahoma ».
« Les dangers écologiques de la fracturation hydraulique sont mis en avant depuis plusieurs années par ses opposants. Ils pourront désormais s'appuyer sur l'augmentation du nombre de séismes dans l'Oklahoma, au centre des Etats-Unis. Les grandes plaines de l'Oklahoma, subissaient jusqu'à récemment deux séismes par an, mais il y en a désormais deux par jour. Avec une coupable toute désignée : la fracturation hydraulique pour récupérer les hydrocarbures. Situé en plein milieu des Etats-Unis et bien loin des principales failles géologiques, l'Oklahoma a enregistré

585 séismes de magnitude d'au-moins 3 sur l'échelle de Richter en 2014. C'est plus du triple que les 180 survenus en Californie située, elle, sur plusieurs failles. Et le rythme s'affole, avec déjà 600 séismes depuis début 2015. La secousse la plus puissante, d'une magnitude de 4,5 a été mesurée dans la petite ville de Crescent. « C'est complètement sans précédent », souligne George Choy, sismologue au Centre de surveillance géologique ». - Source France24, le 25 septembre 2015.

Le président de la république Emmanuel Macron s'est dit favorable aux études sur les gaz de schiste. Nous n'avons pourtant pas besoin d'études supplémentaires pour connaître les ravages de la fracturation hydraulique – utilisée pour l'exploitation des gaz de schiste – et nous savons bien que derrière le prétexte des études, le président continue d'ouvrir la porte au gaz de schiste en France. Pire, Emmanuel Macron s'est dit favorable à l'exploration des gaz de houille en Lorraine, alors que l'on sait que les ressources houillères et le charbon sont les énergies parmi les plus polluantes et les plus nocives pour les êtres vivants.
Je serai en parfaite opposition à ce gouvernement qui veut polluer plus pour gagner plus. La logique économique des actionnaires issus de grands groupes énergétiques n'a pas à dicter la politique et la santé de nos concitoyens. A l'Assemblée Nationale, je me battrai pour que la France n'autorise ni le travail autour des gaz de houille, ni la fracturation hydraulique des gaz de schiste sous aucun prétexte que ce soit. Il en va de notre santé : vous pouvez compter sur moi.

3.) Fermer les fermes à fourrure

« Les images sont difficilement soutenables : des centaines de visons, entassés dans des cages au milieu de leurs excréments et de restes de nourriture moisis. L'association de défense des animaux One Voice lance, lundi 9 janvier, une pétition demandant l'interdiction de l'élevage de visons pour la fourrure en France. Le Parisien, qui publie cette vidéo, rappelle que le marché de la fourrure dans le monde pèse près de 35 milliards d'euros.
One Voice dénonce, avec cette vidéo tournée clandestinement dans une ferme dont on ignore la localisation, les conditions dans lesquelles les animaux sont élevés et la maltraitance qu'ils subissent. Avant leur mise à mort par asphyxie, les bêtes sont jetées dans des conteneurs. Celles qui s'échappent sont rattrapées par un chien. Chaque année, 56 millions d'animaux sont tués pour leur fourrure, dont de nombreux visons. Un manteau de cet animal peut atteindre les 55.000 euros. Mais le vison sert à confectionner d'autres produits, comme des ours en peluche. L'entreprise française Histoires de bêtes, qui propose des peluches faites à partir de vraie fourrure d'animaux, fait justement l'objet d'une pétition et d'appels au boycott. La direction, elle, se défend de toute maltraitance animale ». - Source France tv Info, le 9 janvier 2017.

Les fermes à fourrure sont des aberrations depuis déjà plusieurs décennies. L'industrie textile est aujourd'hui largement capable de remplacer efficacement les peaux animales, et ce depuis longtemps. Il est donc à mes yeux, inconcevable de maintenir des pratiques moyenâgeuses, à travers des élevages de surcroît en batteries très poussées en termes de concentration au mètre carré. Le maintien de ces fermes à fourrure ne se justifie que par le snobisme et l'arrogance de quelques riches qui estiment que l'argent peut permettre de s'affranchir de tout.
C'est pourquoi je pense que le peuple doit aujourd'hui exprimer son droit de veto, en élisant des élus capables de monter au créneau pour faire cesser cette filière. Comme députée, je ferai partie de ces élus qui déposeront un texte de loi afin de mettre fin à ces pratiques injustes pour les animaux.

4.) Favoriser les centrales immergées dans nos rivières

« L'ingénieur tchèque Miroslav Sedláček a conçu une turbine hydraulique qui produit de l'électricité à partir de cours d'eau à très faible débit. Une invention qui ouvre l'accès à de nouvelles sources d'énergie.
Il est finaliste du Prix de l'inventeur européen dans la catégorie « Recherche ».
La turbine de l'ingénieur tchèque Miroslav Sedlácek pourrait apporter de l'eau au moulin de l'énergie hydraulique. Au sein de l'Union Européenne, l'hydroélectricité ne représente que 3 % du mix énergétique total. Une faiblesse due en grande partie à la dimension limitée des ressources exploitables par les turbines classiques.

Mais avec la turbine inventée par Miroslav Sedlácek, les petits ruisseaux font les grandes rivières. Cette invention permet de produire de l'électricité à partir de cours d'eau à faible débit, donnant ainsi accès à des sources d'énergie jusqu'ici inexploitées.

L'idée d'utiliser l'énergie cinétique de l'eau pour créer de l'électricité remonte aux années 1880. Les premières dynamos à pales sont alors immergées dans les rivières à débit rapide. Ces dynamos classiques présentent l'avantage de produire de l'électricité sans émissions polluantes. Mais leur application est limitée aux ressources aquatiques constituées par les courants à haut débit, les dénivelés ou les chutes d'eaux, qui, seuls offrent une force suffisante pour l'électricité. (…) « Ce nouveau principe hydrodynamique est simple et nous permet de tirer profit de la force de l'eau par des moyens simples », *explique l'ingénieur. Ainsi, même dans un cours d'eau modeste, cette turbine peut générer suffisamment d'électricité pour alimenter une petite maison avec une performance de 100 à 400 watts. Elle fonctionne idéalement avec des débits allant de 22 à 250 litres par seconde, mais*

peut déjà fournir des résultats dans des courants ne dépassant pas 2 litres par seconde.

La turbine hydraulique rotative de Miroslav Sedlácek permet d'élargir ses applications à de nombreuses sources énergétiques auparavant inexploitées, telles les marées ou les ruisseaux. Une turbine aux dimensions modestes produit assez d'électricité pour subvenir aux besoins de cinq familles européennes ou d'un village entier en Afrique. Un atout considérable pour les pays en voie de développement, où l'électricité reste chère ou inaccessible. L'invention pourrait contribuer fortement au développement de l'énergie hydroélectrique dans le monde. Les énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique) représentent actuellement 15,3 % de la production énergétique brute de l'UE. L'objectif est d'atteindre 20 % en 2020 ». - Source Les Echos – 26 mai 2016.

Nous avons besoin de solutions innovantes, efficaces dans notre circonscription, non émettrices de CO2 et sécurisantes pour nos concitoyens. Les énergies hydrauliques ne sont pas assez mises à contribution et la recherche n'est pas assez encouragée.

Elles correspondent pourtant en tous points à l'énergie d'aujourd'hui et de demain dont nous avons besoin. Notre circonscription est irriguée par de nombreux cours d'eau, le Doubs bien évidemment, ou encore le Gland et la Barbèche, pour ne citer qu'eux, et nous sommes encore très loin d'avoir atteint l'efficacité énergétique. Les microcentrales immergées sont à mille lieues de perturber les aqua-systèmes comme le font les pesticides, les barrages, ou encore l'activité industrielle à proximité des rivières. Notre territoire mérite en effet d'être pionnier en matière d'énergie hydraulique respectueuse de l'environnement.

C'est pourquoi je proposerai que les microcentrales immergées soient exonérées d'imposition en matière d'investissement, et notamment que les particuliers propriétaires de parcelles dotées de cours d'eau puissent bénéficier d'une fiscalité blanche s'ils souhaitent investir dans ce type d'équipement.

Je proposerai également que le rachat, par les fournisseurs d'énergie, des énergies générées par ces micros-centrales ne puisse pas se faire à un prix supérieur au rachat d'énergie nucléaire. Notre territoire a l'opportunité d'être, comme il y a 120 ans aux prémices de la mondialisation, à la pointe de la technologie. Ne passons pas à côté de nos richesses et de nos chances !

5.) Interdire définitivement la commercialisation et l'utilisation du glyphosate

« Le glyphosate, utilisé notamment dans le Roundup de Monsanto, a fait l'objet, en 2016, d'une longue bataille autour du renouvellement de sa licence au sein de l'Union Européenne. A la fin juin, Bruxelles a finalement prolongé temporairement son autorisation jusqu'à la publication d'un nouvel avis scientifique, au plus tard à la fin de 2017, tout en restreignant ses conditions d'utilisation.

Cette initiative vise à montrer la « détermination des opinions publiques », a déclaré le directeur de Générations Futures, François Veillerette, au cours d'une conférence de presse à Paris. « Des milliers de tonnes de glyphosate sont répandues tous les ans sur nos champs, dans nos campagnes et dans notre voisinages » a pour sa part rappelé Génon K. Jensen, directeur exécutif de l'ONG Heal, dans un communiqué. Ce produit est, dit-il, considéré comme un « cancérigène probable par le CIRC », le Centre International de Recherche sur le Cancer, une branche de l'OMS ». - Source Le Monde, le 8 février 2017.

Le glyphosate est une substance largement nocive, qui est pointée du doigt depuis très longtemps, et que l'Europe fait parfois mine de vouloir interdire.

Evidemment, sous la pression des lobbys, l'Union Européenne cède très régulièrement comme elle vient encore de le faire à la fin de l'année 2016.

Résultat, le glyphosate est toujours autorisé et intoxique à la fois les utilisateurs – agriculteurs ou particuliers, mais aussi les sols, les nappes phréatiques et les écosystèmes.

La lâcheté de l'Europe, nous la subissons aussi s'agissant du glyphosate car nous n'avons aucune souveraineté.

C'est pourquoi je souhaite que la France ait le courage d'interdire la commercialisation et l'utilisation du glyphosate dès à présent. Je déposerai un texte en ce sens pour protéger notre santé avec les députés de tous bords qui ont à coeur de faire cesser une situation d'urgence sanitaire. La recherche agronomique est aujourd'hui très performante en France : faisons lui confiance pour favoriser l'agriculture efficacement sans le recours au poison glyphosate.